

SOMMAIRE

La volatilité, une forme de risque ?	1
Une variété de comptes pour tous vos besoins financiers et ceux de vos proches	3
L'investissement responsable pour une meilleure gestion du risque	3
Le REEE et les subventions gouvernementales : quelques rappels	4

LA VOLATILITÉ, UNE FORME DE RISQUE ?

Au début de 2018, une correction a eu lieu sur les marchés boursiers. Si la surprise fut grande pour certains investisseurs, ce fut moins le cas pour d'autres. En effet, depuis la crise financière et la récession de 2008, les interventions sans précédent des grandes banques centrales du monde entier ont eu pour effet de diminuer la volatilité des marchés boursiers et obligataires, sauf pendant quelques brèves périodes. Nul doute que cette situation ne pouvait perdurer indéfiniment.

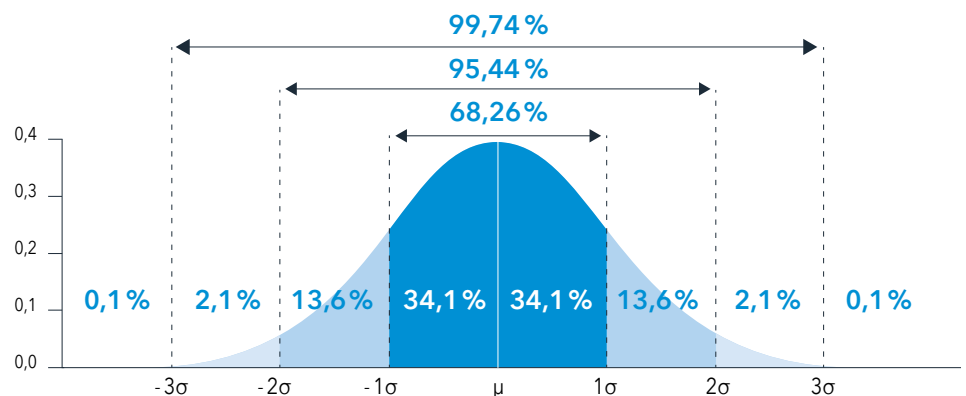
Parmi les conséquences d'un retour de la volatilité, certains audacieux qui s'éloignaient de leur niveau de tolérance au risque ont freiné leurs ardeurs. Vous êtes de ces investisseurs ? Votre réaction se justifie possiblement par une tendance à confondre volatilité et risque. Quelques clarifications pourraient vous aider à mieux les distinguer.

QU'EST-CE QUE LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS ?

Pour un titre boursier, la volatilité est une évaluation des fluctuations de celui-ci pendant une période donnée. Traditionnellement, dans le secteur financier, lorsqu'on parle de volatilité on pense à l'écart-type des rendements, qui mesure leur dispersion par rapport à leur moyenne. Moins les rendements d'un titre s'éloignent de cette moyenne, plus l'écart-type sera faible et l'ensemble homogène.

Aussi, en statistique, lorsqu'il est question de distribution normale par rapport à cette moyenne, 68 % des rendements se trouvent entre - 1 et + 1 écart-type, et 95 % des résultats se situent entre - 2 et + 2 écarts-types.

DISTRIBUTION NORMALE DES PROBABILITÉS DE RENDEMENT



Note: L'écart-type est représenté par le symbole sigma. La moyenne est représentée par le symbole mu.

Suite à la page 2

WEBINAIRES

Webinaires gratuits et exclusifs pour enrichir vos connaissances en finance

FÉRIQUE vous propose de nombreux webinaires éducatifs et informatifs tout au long de l'année. Soyez des nôtres !

Pour découvrir les sujets traités, le calendrier ou pour vous inscrire, rendez-vous au :



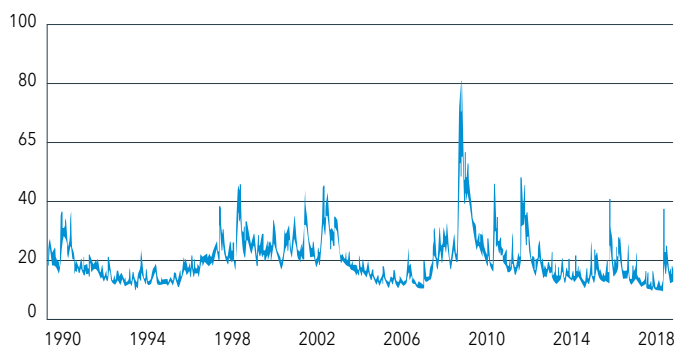
www.ferique.com/webinaires/

MESURE DE LA VOLATILITÉ DU MARCHÉ BOURSIER

On recommande parfois l'achat d'un titre en fonction de ses qualités spécifiques, mais il est aussi soumis au risque du marché. Une façon simple et immédiate d'avoir un aperçu de ce dernier est de jeter un coup d'œil à l'indice VIX.

L'indice VIX, surnommé fréquemment l'« indice de la peur », est une mesure courante de la volatilité attendue du marché financier américain.

ÉVOLUTION DE L'INDICE VIX



Note : Du 1^{er} janvier 1990 au 30 mars 2018.

Source : BCA Research

EST-CE QUE VOLATILITÉ RIME AVEC RISQUE ?

En matière d'investissement, le risque ne se limite pas à la volatilité des marchés. Il peut prendre différentes formes. En fait, il varie selon la perception et les préoccupations de l'investisseur. Ce faisant, ce qui semble risqué pour l'un ne l'est pas forcément pour tous.

Les mouvements en bourse des titres qui composent un portefeuille, tel que mesuré par l'écart-type (des titres ou du portefeuille en entier), est l'une de ces formes. En effet, ces fluctuations représentent la perte d'une somme d'argent lorsqu'elles glissent à la baisse. Un bon nombre d'investisseurs craignent ainsi les rendements négatifs.

Dans le cas particulier de personnes à la retraite, les risques de longévité ou d'inflation font partie des sources d'inquiétude. Le risque de longévité suggère que le retraité est susceptible de manquer d'argent avant son décès. Pour ce qui est du risque d'inflation, il représente la perte de pouvoir d'achat qui s'effrite avec le temps. Simplement dit, le dollar d'aujourd'hui n'a pas la même valeur que le dollar de demain en termes d'acquisition de biens et services.

Il y a aussi tous les risques spécifiques aux investissements que vous trouvez dans le prospectus simplifié décrivant un fonds commun de placement. Bien que ces risques soient nombreux, il est important d'en prendre connaissance. Cela pourrait vous éviter quelques surprises.

QU'EN EST-IL DES RENDEMENTS ?

On le constate, la volatilité n'est qu'un volet du risque. Une combinaison de facteurs conduirait l'investisseur à tolérer des placements dans des valeurs mobilières plus ou moins risquées. Il est d'ailleurs primordial pour ce dernier de déterminer son niveau de tolérance au risque puisque les rendements attendus en découlent.

Le risque et le rendement suivent généralement la même tendance : plus le risque est élevé, plus le rendement potentiel est élevé. L'inverse est aussi vrai.

Prenons l'exemple des bons du Trésor du Canada. Puisque garantis par le gouvernement canadien, pour qui la probabilité de ne pas acquitter une dette est mince, ces placements sont considérés

comme étant relativement sûrs. Leur rendement est toutefois conséquent, c'est-à-dire relativement faible.

Les actions ordinaires sont plus risquées parce qu'elles ne sont assorties d'aucune garantie et que les actionnaires sont les derniers payés advenant que la société éprouve des difficultés ou fasse faillite. Conséquemment, on s'attend à ce qu'elles génèrent des rendements plus intéressants que certains autres produits.

Or, un investisseur averti choisira ce type de placements seulement s'il croit pouvoir obtenir une compensation suffisante, par rapport aux bons du Trésor, pour le risque qu'il prend. C'est ce qu'on appelle la prime de risque et elle existe pour TOUTES les catégories d'actifs.

La théorie moderne du portefeuille

La relation entre le rendement et le risque s'explique notamment par la théorie moderne du portefeuille d'Harry Markowitz. Rentabilité maximale pour un risque minimal, tel est ce qui définit l'opération de sélection des titres composant un portefeuille efficace. Le cœur de cette théorie est la diversification, qui permet de diminuer le risque et de respecter le niveau de tolérance de l'investisseur sans réduire le rendement attendu.

Les niveaux de risque

Les Autorités canadiennes en valeur mobilières exigent que les fonds communs de placement soient classés en fonction du risque défini par l'écart-type. La méthode décrite dans le règlement en question nécessite de calculer l'écart-type des rendements mensuels sur les dix dernières années. Le résultat annualisé donne le niveau de risque d'un fonds. Par contre, l'enjeu avec cette approche est que les échelons sont larges, de sorte que plusieurs types de fonds sont regroupés dans une même catégorie.

CLASSIFICATION DU RISQUE DES FONDS ET DES PORTEFEUILLES FÉRIQUE

NIVEAU DE RISQUE	VOLATILITÉ HISTORIQUE	FONDS ET PORTEFEUILLES FÉRIQUE
Faible	0 % à 6 %	Revenu Court Terme
		Portefeuille Conservateur
		Obligations
Faible à Moyen	6 % à 11 %	Revenu Diversifié
		Portefeuille Pondéré
		Portefeuille Équilibré
		Portefeuille Croissance
Moyen	11 % à 16 %	Portefeuille Audacieux
		Dividendes
		Américain
		Actions
		Europe
Moyen à Élevé	16 % à 20 %	Mondial de Dividendes
		Asie
Élevé	> 20 %	Marchés Émergents

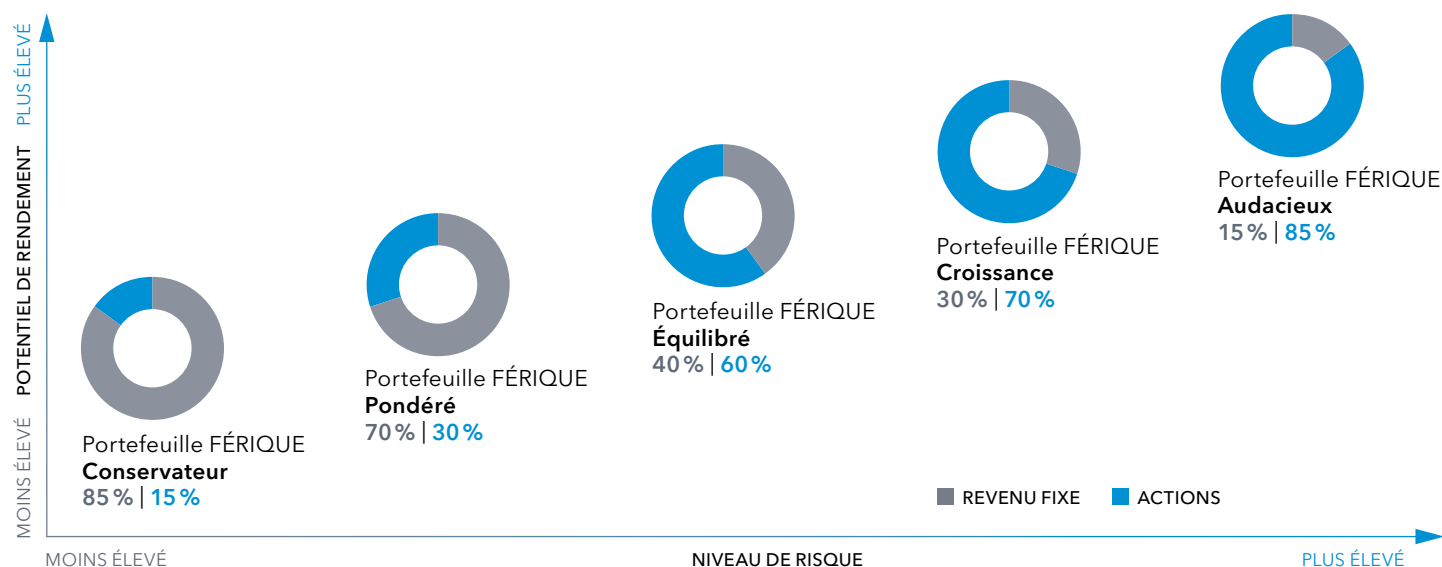
ET, EN TEMPS DE VOLATILITÉ ?

Dans un contexte de volatilité, il est légitime de se demander si certaines valeurs mobilières sont plus avantageuses ou si certaines stratégies peuvent faire en sorte de limiter les dégâts. Un portefeuille diversifié permet de tempérer les effets des soubresauts des marchés.

Le principe de diversification offre l'opportunité d'être investi en tout temps dans plusieurs types de placements et des marchés variés. Ainsi, le rendement du portefeuille devrait être plus stable, puisqu'il ne dépend pas que d'une seule catégorie d'actif ou d'un secteur en particulier.

QUEL EST VOTRE POINT D'ÉQUILIBRE ?

La famille des Portefeuilles FÉRIQUE



Gestion FÉRIQUE propose cinq Portefeuilles dont la répartition des actifs est alignée sur le profil de l'investisseur. Un rééquilibrage est effectué lorsque nécessaire pour maintenir le niveau de risque du portefeuille. Ils sont généralement construits et gérés selon une approche à long terme qui s'appuie sur une gestion active et responsable visant à surpasser le rendement médian de la catégorie avec un niveau de risque raisonnable.

En somme, si vos objectifs financiers restent les mêmes, il y a de fortes chances que vous n'ayez pas à changer votre stratégie de placement puisque les périodes de volatilité en font partie intégrante. /

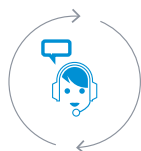
UNE VARIÉTÉ DE COMPTES POUR TOUS VOS BESOINS FINANCIERS ET CEUX DE VOS PROCHES

CELI, REER, REEE, FERR, FRV, CRI et compte non enregistré, voilà les types de compte que vous propose Gestion FÉRIQUE. Vous avez des projets à court et à long termes ?

Vous pouvez atteindre vos objectifs à l'aide d'un véhicule d'épargne adapté à votre situation.

Vos proches peuvent également bénéficier de l'offre complète FÉRIQUE. Ainsi, **enfants, parents, grands-parents, petits-enfants, frères et sœurs et leur conjoint(e)** sont eux aussi admissibles aux Fonds FÉRIQUE.

Pour ouvrir un compte et obtenir des conseils, et ce, sans frais additionnels, communiquez avec le Service-conseil de Services d'investissement FÉRIQUE. /



Lundi au vendredi de 8 h à 20 h
T 514 788-6485
Sans frais 1 800 291-0337
client@ferique.com

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE POUR UNE MEILLEURE GESTION DU RISQUE

Pour un manufacturier de Fonds comme Gestion FÉRIQUE, intégrer l'investissement responsable dans ses pratiques d'affaires entraîne une meilleure gestion du risque associé aux fonds communs de placement.

En effet, l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de décision des investissements peut faire en sorte d'éviter des problèmes majeurs.

Gestion FÉRIQUE est d'avis que ceci permet aux gestionnaires de nos Fonds de dresser un portrait plus précis d'une entreprise et de prendre en considération un éventail plus complet des risques de placement. C'est pourquoi, chaque année, tous nos gestionnaires doivent fournir un rapport présentant l'évolution de leurs pratiques ESG. L'ensemble des portefeuilles d'actions sont également évalués sur la base des risques ESG. Cette démarche améliore notre suivi et nous permet de repérer certains titres à risque et d'en discuter avec les gestionnaires. /

FACTEURS
ENVIRON-
NEMENTAUX

FACTEURS
SOCIAUX

FACTEURS DE
GOUVERNANCE

LE REEE ET LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES : QUELQUES RAPPELS

Une nouvelle année scolaire est entamée. Si vous avez des enfants mineurs et que vous n'avez pas encore songé à la planification financière de leurs études postsecondaires, il n'est pas trop tard ! Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un bon véhicule d'épargne pour investir dans l'avenir de votre progéniture. Il permet de laisser le capital croître à l'abri de l'impôt et d'obtenir de généreuses subventions gouvernementales.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES

D'abord, même si les parents sont souvent les principaux souscripteurs, il n'est pas obligatoire d'avoir un lien de parenté avec l'enfant pour souscrire à un REEE et conséquemment, bénéficier de ses avantages.

Vous pouvez commencer à cotiser quand bon vous semble, mais le plus tôt sera le mieux. En fait, pour qu'il soit admissible à la **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**, vous devez commencer à cotiser au REEE de votre enfant avant la fin de l'année civile de son 15^e anniversaire de naissance.

Il n'y a aucune limite annuelle pour les cotisations, mais le plafond des cotisations à vie est de 50 000 \$.

LA SCEE

Le gouvernement fédéral accorde la SCEE pour chaque enfant bénéficiaire d'un REEE, de la naissance jusqu'à l'année de son 17^e anniversaire. Le maximum annuel de la SCEE est de 500 \$ par bénéficiaire, soit 20 % des premiers 2 500 \$ de cotisation versée annuellement. Les familles à faible et à moyen revenu bénéficient d'une SCEE supplémentaire. Chaque enfant a droit à un maximum cumulatif de 7 200 \$.

Les droits à subvention inutilisés pour l'année en cours sont reportés à l'année suivante, à condition que l'enfant reste admissible. Puisque la SCEE a été conçue pour encourager l'épargne à long terme pour les études postsecondaires, des exigences particulières s'appliquent aux cotisations lorsqu'un bénéficiaire est âgé de 16 ou 17 ans.

Une famille qui n'a pas cotisé au REEE de son enfant pendant une année ou plus, de sorte qu'elle dispose de droits de cotisation inutilisés d'années antérieures, peut recevoir une subvention n'excédant pas 1 000 \$ à titre de SCEE dans une année (soit la SCEE sur une cotisation maximale de 5 000 \$).

L'IQEE

L'**incitatif québécois à l'épargne-études** respecte passablement les mêmes principes. Il s'agit d'une subvention offerte par le gouvernement du Québec pouvant atteindre 250 \$ annuellement. La somme de 2 500 \$ doit être déposée au REEE pour avoir droit à cette aide financière en entier. En deçà de ce montant, la subvention correspond à 10 % de la somme déposée au REEE. Vous pouvez, cette année, obtenir la subvention de 2018 et récupérer celle de 2017 (maximum de 500 \$ possible). /

GESTION FÉRIQUE

Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 2N2
T 514 840-9206 / **Sans frais** 1 888 259-7969
info@ferique.com

SERVICES D'INVESTISSEMENT FÉRIQUE

Service-conseil
T 514 788-6485 / **Sans frais** 1 800 291-0337
client@ferique.com
ferique.com

FÉRIQUE est une marque enregistrée de Gestion FÉRIQUE et est utilisée sous licence par sa filiale, Services d'investissement FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est un gestionnaire de fonds d'investissement et assume la gestion des Fonds FÉRIQUE. Services d'investissement FÉRIQUE est un courtier en épargne collective et un cabinet de planification financière, ainsi que le placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Veuillez noter qu'à des fins commerciales, Services d'investissement FÉRIQUE est aussi identifié en langue anglaise sous le nom de FÉRIQUE Investment Services. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les Fonds FÉRIQUE payent des frais de gestion à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer les frais de gestionnaires de portefeuille, de mise en marché et de distribution des Fonds FÉRIQUE ainsi que les frais d'administration du gestionnaire des Fonds FÉRIQUE. Chaque Fonds FÉRIQUE assume ses propres charges opérationnelles. Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE; certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier autre que le placeur principal. La présente revue a pour but d'informer nos clients; elle ne doit pas être considérée comme une offre ou une sollicitation visant l'achat ou la vente d'un titre, d'un produit ou d'un service quelconque, ni interprétée comme un conseil de placement précis. Les opinions et estimations exprimées dans ce document sont valides au moment de la publication de celui-ci et peuvent changer. L'information qui s'y trouve provient de sources jugées fiables, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude, l'exhaustivité, ni la fiabilité. Le contenu du présent document est la propriété exclusive de Gestion FÉRIQUE et ne doit pas être distribué sans le consentement préalable de Gestion FÉRIQUE.